

Code Ambassadeur E2030 : 000922

Entre **Émissions Zéro scrl** (le commanditaire) rue Nanon, 98 à 5000 Namur repris sous le numéro d'entreprise BE888.239.292 confiant par contrat de sous-traitance à **Énergie 2030 Agence s.a.** (le fournisseur) , Pützthag 8, 4730 Raeren, BE 0473.740.377, ci-dessous appelé **E2030 Agence s.a.**

Et Le client:

Mr. Mme NOM : Prénom :

Si Société, n° d'entreprise et n° TVA:

E-mail:

Compte bancaire - IBAN

BIC :

Le client souhaite que E2030 Agence s.a. envoie les factures par courrier électronique (e-mail) OUI NON
(cette option facilite la gestion de votre dossier auprès d'E2030 Agence s.a.)

Cette possibilité n'existe que pour les clients privés

Adresse de fourniture :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de fourniture):

Adresse

Adresse :

Code Postal + Ville :

Code Postal + Ville :

Nombre de personnes domiciliées à cette adresse :

Compteur :

Code EAN : 5 4 _ _ _ _ _ (16 chiffres)

Gestionnaire de réseau de distribution :

Raccordement : (biffer les mentions inutiles)

EXISTANT ou NOUVEAU ou DEMENAGEMENT

Indice du compteur :

Relevé compteur(s)

Type : (choisir et biffer les mentions inutiles)

MONO-HORAIRE ou BI-HORAIRE Nuit

N° compteur :

Index du compteur:

Estimation de consommation annuelle (kWh) :

La maison est vide (compteur de chantier)

OUI NON (biffer la mention inutile)

Date souhaitée de début de fourniture

NB : Il faut respecter les délais imposés par le système entre la réception de votre contrat et le moment où nous pouvons effectuer le switch pour le changement de fournisseur.

Le soussigné autorise E2030 Agence s.a. à effectuer en son nom et pour son compte toutes les démarches en vue du changement de fournisseur, pour le raccordement au réseau ainsi que toutes les données de consommation (y compris historiques) auprès du gestionnaire de réseau de distribution.

PRODUIT : ENERGIE 2030 Clean Power Europe

contrat de 1 ou 2 ou 3 ans (choisir la durée)

Électricité 100% verte produite en Europe et garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

Les membres de la Coopérative Émissions-Zéro scrl avec 4 parts ou plus ont une réduction de 100 €/an (TVA incluse.) sur la redevance fixe. La redevance fixe s'élève ainsi à 0,-€/an à conditions de respecter la durée du contrat.

Le client (Cocher une des possibilités)

est déjà membre de la coopérative Émissions Zéro scrl et détient au sein du ménage au moins 4 parts de la coopérative inscrit sous le nom :N° de coopérant :

est membre de la coopérative Emissions-Zéro scrl, mais s'engage à acheter jusque au moins quatre parts de la coopérative avant la date du changement de fournisseur vers E2030 Agence s.a.

désire acheter au moins quatre parts de la coopérative Emissions-Zéro.

Prix (voir aussi site : <http://energie2030.be/fr/nos-tarifs>)

1. Le prix comprend ce qui suit :
2. Prix fixe de l'électricité proprement dite
3. Redevances d'accès aux réseaux de transport et/ou de distribution
Les redevances d'accès aux réseaux de transport et/ou de distribution seront facturées, en toute transparence, sur base des prix réels des gestionnaires de réseau qui sont sujet à variation.
4. Certificats verts et autres certificats
5. Redevances, surcharges et cotisations fédérales et régionales

Les redevances, surcharges et cotisations seront facturées en toute transparence, sur base des montants fixés par les organismes d'état et sont sujet à variation.

Durée du contrat

Le Contrat est conclu le jour de sa signature par le client et pour la durée acceptée ci-dessus à partir du premier jour de fourniture.

Facturation

Le client recevra une facture de régularisation annuelle et des factures d'acomptes intermédiaires:

- mensuelles trimestrielles (option par défaut) annuelles "début de contrat" (obligatoire si votre consommation annuelle est en dessous de 500 kWh)

Le client souhaite effectuer son paiement au moyen d' :

- une domiciliation (remplissez le formulaire, signez-le et remettez-le à votre banque, cette option facilite le travail de gestion d'E2030 Agence s.a.)
 un virement (option par défaut)

La procédure en cas de défaut de paiement se retrouve à l'Article 12 des Conditions générales du fournisseur et sera jointes aux Conditions particulières. Elles sont disponibles sur le site : <http://energie2030.be/fr/devenir-client>

Le client bénéficie des tarifs sociaux (la preuve doit être fournie avant la signature du contrat) : oui non

Exclusivité

Émissions Zéro par son sous-traitant Énergie 2030 s.a. sera le seul fournisseur en électricité pour les Points de prélèvement précités du client pour l'entièreté de la période contractuelle.

Conditions générales et Contrat.

Les Conditions générales du fournisseur sont applicables pour l'ensemble des services et fournitures liés au, ou découlant de ce Contrat. Ces Conditions générales sont annexées aux présentes Conditions particulières. Elles font intégralement partie de l'accord entre parties. Le Client déclare avoir lu les Conditions générales et les accepter. Les Conditions particulières du Contrat de fourniture prévalent sur les Conditions générales et les complètent.

Le Contrat de fourniture reprend l'ensemble des conventions entre le fournisseur et le client relatives à la fourniture. Il est déterminé par les Conditions générales, les Conditions particulières et toutes autres stipulations contractuelles ainsi que l'annexe relative aux obligations de service public applicables aux clients résidentiels.

Confidentialité

Les présentes Conditions particulières ainsi que leur contenu sont confidentiels et ne peuvent être transmis à des tiers autre que la E2030 Agence s.a., sauf obligations légales contraires de transmission des Conditions particulières (en totalité ou en partie).

Le Contrat de fourniture est régi par le droit belge. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'annulation du Contrat de fourniture est porté devant les Tribunaux de Namur.

Signature du Client, date